

PROCES VERBAL

(Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du CGCT)

Présents : Jean-Marie GELOT, Denis THIBAUT, Laurette CHARRIER, Christian GANTEIL, Cédric GESTRAUD, Patricia LUCAS, Laetitia MAILHE, Roger PRAILE.

Absents excusés : Laurent BAUDIN, Nicolas CAQUINEAU, Bernadette DENIS qui donne pouvoir à Denis THIBAUT, Marielle NEVEU, Béatrice VALADE.

Ordre du jour :

Délibérations :

- Proposition d'instauration de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants.
- CCVSA : proposition d'un accord local de répartition des représentants communautaires en vue des échéances électorales de mars 2026.
- RPI Damvix-Maillezais-Maillé : validation de la convention.
- Partenariat avec La Fondation du Patrimoine pour l'étude préalable aux travaux de restauration de l'église.
- Remboursement de frais.

Informations diverses :

- Le point sur les manifestations estivales.

Questions diverses.

Mme Laetitia MAILHE est nommée secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 5 juin 2025.

1) Délibérations à prendre :

➤ Instauration de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants :

Mr le Maire expose les conditions et intérêts d'instaurer cette nouvelle taxe sur la commune.

Taxe qui concerne les logements habitables non meublés et par conséquent non assujettis à la taxe d'habitation. Les logements meublés et les résidences secondaires ne sont pas concernés par ce dispositif. Le but de cette démarche étant la création de nouveaux locatifs afin de pouvoir répondre à la demande.

Le conseil municipal entérine cette proposition avec 7 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 abstention.

➤ CCVSA : Proposition d'un accord local de répartition des représentants communautaires en vue des échéances électorales de mars 2026 :

Le conseil municipal valide la proposition faite par la communauté de communes concernant l'attribution des sièges au sein du conseil communautaire. Cette répartition permettra aux petites communes de conserver une représentation suffisante.

➤ RPI Damvix – Maillezais - Maillé : validation de la convention :

Le conseil municipal valide à l'unanimité la convention préparée par les trois municipalités concernées par le nouveau RPI.

➤ Partenariat avec la Fondation du Patrimoine pour l'étude préalable aux travaux de restauration de l'église :

Mr le Maire fait savoir que la restauration de l'église et sa consolidation seront nécessaires à plus ou moins court terme en raison de dégradations importantes constatées sur ce monument.

En amont, il sera nécessaire de faire réaliser un diagnostic de l'édifice afin de connaître les éléments à restaurer ; les honoraires correspondants à cette étude s'élèvent à 39 646.16 € HT (soit 47 575.39 ttc), Cette étude pourra être subventionnée par le conseil général de la Vendée, le Conseil Régional des Pays de la Loire, la DRAC.

La Fondation du Patrimoine pourrait aussi apporter un financement national dans le cadre du patrimoine religieux.

Afin de pouvoir réaliser l'étude, préalable aux travaux, Mr le Maire propose d'établir le plan de financement comme suit :

Dépenses		Recettes		
Descriptif	Montant HT	Financeurs	Montant TTC	%
Etudes	39 646,16 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL 85	13 876,16 €	35%
		CONSEIL REGIONAL PAYS LOIRE	3 964,62 €	10%
		DRAC	3 964,62 €	10%
		FONDATION DU PATRIMOINE	13 876,16 €	35%
		AUTOFINANCEMENT	3 964,62 €	10%
TOTAL	39 646,16 €	TOTAL	39 646,16 €	100%

Le conseil municipal accepte avec 7 voix POUR et 2 abstentions, de solliciter les subventions ci-dessus.

➤ **Remboursement de frais :**

Les membres du conseil municipal acceptent de rembourser à Mme Samantha GROLLEAU, agent communal, la somme de 14.99 € correspondant à l'achat d'une cafetière pour un bungalow.

2) Informations diverses :

Le point sur les manifestations estivales :

Mr Thibaud, responsable de la commission « Animations – Fêtes » donne le compte rendu des premiers dimanches de conviviales qui sont satisfaisants et attendus par la population.

Le point est également fait sur la journée du 14 juillet et son animation spéciale : la déambulation d'inauguration des venelles. Le stand restauration sera tenu cette année par les Mail'tains en fête.

Le point sur la SIECO :

Il ressort du rdv de ce jour avec les responsables de l'EPF, qu'une décision municipale devra être prise en septembre quant au scénario choisi : rachat en l'état avec les contraintes de sécurité, d'assurance d'entretien ou poursuite du projet de lotissement avec le soutien du préfet mais engendrant des coûts très importants.

Estimation des locatifs :

Mr le Maire fait savoir que les deux logements locatifs situés rue de la poste ont été estimés par l'agence ABIE ; Mr le maire ajoute que la décision de les vendre n'est pas à l'ordre du jour dans l'immédiat.

3) Questions diverses :

- Mr Denis Thibault fait le point sur la réorganisation du local communal situé rue de la poste (ancienne brasserie). Des travaux vont être nécessaires afin de pouvoir accueillir des professionnelles du secteur para médical, ainsi qu'une ou deux commerçantes.

Mr Thibault ajoute que la MAM va pouvoir ouvrir fin août.

- Mr Christian GANTEIL déplore que la végéterie soit toujours fermée.

- Mr Roger PRAILE s'inquiète de voir de très jeunes enfants dans les rues. Il ajoute que des panneaux de signalisation seront à déplacer afin de faciliter le passage des riverains.

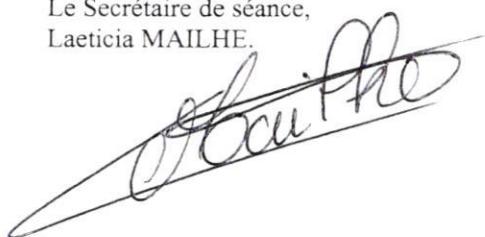
- Mr Cédric GESTRAUD fait savoir que des pièces de voiture ont été déposées sur le parking de la Croix de Maillé.

- Mme Patricia LUCAS s'interroge sur la présence de prises adaptées à la charge de véhicules sur la commune, sur l'entretien des chemins. Elle signale que les animaux de Mr Beloeil sont en très mauvais état.

- Mme Laurette CHARRIER rapporte que certains riverains de la Grand'rue sont mécontents de la pose de guirlandes sur leurs maisons.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 30.

Le Secrétaire de séance,
Laeticia MAILHE.



Le Maire,
Jean-Marie GELOT.

